



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Épinal, le 1^{er} mars 2022

Lancement du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) dans les Vosges

Qu'est-ce que le CEJ ?

Mardi 2 novembre 2021, le Gouvernement a présenté le **Contrat d'Engagement Jeune pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi**. Dans la lignée du plan « 1 jeune, 1 solution » mis en place en juillet 2020, le Gouvernement entend ainsi leur proposer un accompagnement profondément renouvelé avec une insertion plus rapide sur le marché du travail.

Le CEJ offre un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois pour les jeunes en fonction de leur profil, avec l'objectif de les aider à définir leur projet professionnel et à trouver un emploi.

Les jeunes pourront se voir proposer des solutions diverses et variées facilitant leur insertion professionnelle (formation qualifiante ou préqualifiante, service civique, stages ou immersions en entreprise, alternance).

Le Contrat d'Engagement Jeune mobilisera les entreprises pour favoriser les découvertes de métiers, les immersions dans un collectif de travail et la formation en alternance.

Qui sont les jeunes concernés ?

Le Contrat d'Engagement Jeune s'adresse à tous les jeunes de moins de 26 ans (et de moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), qui sont durablement sans emploi, ni formation, souvent par manque de ressources financières, sociales et familiales et qui souhaitent s'engager activement dans un parcours vers l'emploi.

Le Contrat d'Engagement Jeune est une solution commune, proposée par l'ensemble du service public de l'emploi

À compter du 1^{er} mars 2022, les jeunes qui souhaitent s'engager activement dans un parcours vers l'emploi se verront **proposer par les Missions locales Vosgiennes ou par Pôle emploi** :

- un programme intensif d’accompagnement de 15 à 20 heures par semaine minimum, pour découvrir un métier, se former, trouver un apprentissage ou un emploi ;
- avec une mise en activité systématique et régulière du jeune, du premier au dernier jour, pendant une période pouvant aller jusqu’à 12 mois (et jusqu’à 18 mois sous conditions) ;
- une allocation pouvant aller jusqu’à 500 euros par mois – sous condition de revenus, d’assiduité et d’acceptation des offres d’activité qu’ils recevront – pour les jeunes qui en ont besoin, c’est-à-dire des jeunes sans ressources qui ne sont pas en mesure de suivre un accompagnement exigeant tout en subvenant à leurs besoins.

Chaque jeune sera accompagné par un conseiller de Mission locale ou de Pôle emploi qui restera son référent tout au long de son parcours, y compris quand le jeune suit un programme extérieur à sa Mission Locale ou à Pôle emploi (ex. : une formation). Ce référent l’accompagnera jusqu’à ce qu’il soit durablement inséré professionnellement.

Aujourd’hui, mardi 1^{er} mars 2022, a eu lieu la signature **des premiers contrats d’Engagement dans le département**, au sein de la Mission locale du bassin d’emploi et de l’Agence Pôle emploi Voivre à Épinal, en compagnie de M. Yves Séguy, préfet des Vosges, de conseillers Pôle emploi et des représentants de la Direction Départementale de l’Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP).

Une application pour mettre le jeune au centre de l’accompagnement

L’application du Contrat Engagement Jeune doit permettre au jeune d’être plus autonome, de respecter ses engagements et de faire preuve d’assiduité et de motivation. Elle permettra au jeune de trouver une offre de proximité.

Parmi les fonctionnalités : un accès à un espace personnalisé, un module conversationnel avec son conseiller référent, un agenda partagé, un accès à son contrat d’engagement et son suivi d’accompagnement, une estimation du montant de son allocation, un accès facilité à des offres d’alternance, de stage et d’emploi et à un grand nombre d’aides (mobilité, hébergement, mentorat, etc.).



Toutes les informations utiles sur le Contrat d’Engagement Jeune sont sur :

www.1jeune1solution.gouv.fr

Cabinet Bureau de la communication interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

